

13 RUE DE L'ILE DE FRANCE

Société Civile au capital de 217.239,85 euros
Siège social : 13 rue de l'île de France (44120) VERTOOU
RCS NANTES 401 658 703

DECISION COLLECTIVE DES ASSOCIES

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le Dix Juin
A Vertou

Les associés de la Société dénommée **13 RUE DE L'ILE DE FRANCE**, Société civile au capital de 217.329,85 € dont le siège est à VERTOOU (44120), 13 rue de l'île de France, identifiée au SIREN sous le numéro 401 658 703 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES, nommés ci-dessous, se sont réunis pour adopter à l'unanimité les résolutions consécutives à l'ordre du jour ci-après indiqué :

- Monsieur Henri-Xavier Noël Marie **POSTEC**, Notaire, époux de Madame Carole Barbara **BLITZ**, demeurant à VERTOOU (44120) Chemin de Mandon.

Né à VANNES (56000) le 26 décembre 1949.

Marié à la mairie de LES MESNULS (78490) le 6 septembre 1975 initialement sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu par Maître JOUZEL, notaire à NANTES (44000), le 13 août 1975.

Actuellement soumis au régime de la Communauté universelle aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Laurent DEJOIE, notaire à VERTOOU (44120) le 26 décembre 2006, homologué.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

- Madame Viviane Renée Ginette **GROLLEAU**, Retraitée, demeurant à VERTOOU (44120) 7 rue de la Mortalière.

Née à SIGOURNAIS (85110), le 11 septembre 1945.

Veuve de Monsieur Michel Lucien Henri Georges **AUDRAIN** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

En qualité d'ayant-droit suite au décès de Monsieur Michel **AUDRAIN**, son époux.

- Monsieur Michel Jacques Annick Marie **MORAT**, Notaire honoraire, époux de Madame Pascale Lucienne **JOUSSE**, demeurant à DAMGAN (56750) 7 allée de Kerjoly.

Né à VANNES (56000) le 4 juin 1949.

Marié à la mairie de VANNES (56000) le 18 décembre 1979 sans contrat préalable.

Actuellement soumis au régime de la Communauté universelle aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Olivier CAPELLE, notaire à AIGREFEUILLE-SUR-MAINE (44140) le 11 décembre 2015, devenu définitif par suite de non opposition.

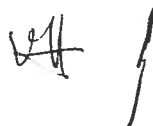
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels, la totalité des parts composant le capital de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri-Xavier **POSTEC**.




Le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

- I – Exposé des faits ayant concouru aux transmissions de 4750 parts de la société 13 RUE DE L'ILE DE FRANCE, au profit de Madame Viviane AUDRAIN.
- II – Agrément de la nouvelle associée.
- III - Nomination de la nouvelle co-gérante.
- IV - Modification corrélative des statuts de la société 13 RUE DE L'ILE DE France.
- V - Délégation de pouvoirs pour effectuer les formalités nécessaires.

PREMIERE RESOLUTION : EXPOSE DES FAITS ET REPARTITION ACTUELLE DES PARTS

La collectivité des associés prend acte du décès de l'associé et co-gérant :

Monsieur Michel Lucien Henri Georges **AUDRAIN**, en son vivant Retraité, époux de Madame Viviane Renée Ginette **GROLLEAU**, demeurant à VERTOU (44120) 2 rue des Grands Fossés.
Né à SOUMOULOU (64420), le 26 décembre 1943.

Marié à la mairie de NANTES (44000), le 29 octobre 1966 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant opté depuis pour le régime de la Communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Maître Bruno RELIQUET, notaire à NANTES, le 5 août 2004, homologué suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de NANTES (44000) le 18 novembre 2004.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à NANTES (44000) (FRANCE), le 12 janvier 2005.

Laissant pour lui succéder :

Conjoint survivant

Madame Viviane Renée Ginette **GROLLEAU**, Retraitée, demeurant à VERTOU (44120) 7 rue de la Mortalière.

Née à SIGOURNAIS (85110), le 11 septembre 1945.

Veuve de Monsieur Michel Lucien Henri Georges **AUDRAIN**.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Commune en biens ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Bénéficiaire légale, à son choix exclusif, en vertu de l'article 757 du Code civil, de l'usufruit de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers existants au jour de l'ouverture de la succession ou du quart en toute propriété de l'universalité des biens déterminés conformément aux règles de l'article 758-5 dudit Code.

Titulaire du droit de jouissance gratuite, pendant une année à compter du décès, du logement appartenant aux époux ou dépendant totalement de la succession, que le conjoint occupait effectivement à titre de résidence principale au jour du décès, ainsi que du mobilier le garnissant, conformément aux dispositions de l'article 763 du Code civil.

Bénéficiaire, si le conjoint en fait la demande dans l'année du décès, d'un droit d'habitation viager sur ce logement, et d'un droit d'usage viager sur le mobilier le garnissant, dans les conditions et conformément aux dispositions de l'article 764 du Code civil.

Attributaire de la totalité des biens dépendant de la communauté, ainsi qu'il résulte du changement de régime matrimonial ci-dessus relaté.

Ainsi que ces faits et qualités ont été constatés dans un acte de notoriété dressé par Maître Vincent GICQUEL, notaire à VERTOOU, le 28 mai 2024.

Par suite du décès de Monsieur Michel AUDRAIN :

1°) Madame Viviane AUDRAIN née GROLLEAU est devenue propriétaire des 4750 parts sociales appartenant au défunt, portant les numéros 4751 à 9500.

2°) la répartition du capital social est aujourd'hui la suivante :

- Monsieur Henri-Xavier POSTEC détient 4.750 parts numérotées de 1 à 4.750,
ci4750 parts

- Madame Viviane AUDRAIN détient 4.750 parts numérotées de 4.751 à 9.500,
ci4750 parts

- Monsieur Michel MORAT détient 4.750 parts numérotées de 9.501 à 14.250.
ci4750 parts

TOTAL14250 parts

Précision étant ici faite que suite à ce décès, l'agrément, prévu par l'article 13 des statuts, n'a pas été donné par les associés à la nouvelle associée,

Les associés constatent qu'une mise à jour des statuts et que des formalités sont nécessaires auprès du greffe du tribunal de commerce, afin que ces événements soient connus et opposables aux tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION – AGREMENT DE LA NOUVELLE ASSOCIEE

A la suite du décès de Michel AUDRAIN et conformément à l'article 13 des statuts, Messieurs Henri-Xavier POSTEC et Michel AUDRAIN, en leur qualité de co-gérants et associés depuis le 30 mai 1995, décident d'agréer la transmission de parts au profit de Madame Viviane AUDRAIN, qui accepte.

La collectivité des associés prend acte des décisions d'agrément.

TROISIEME RESOLUTION : NOMINATION DE LA NOUVELLE CO-GERANTE

Par suite du décès de Monsieur Michel AUDRAIN, ainsi qu'il a été dit, la collectivité des associés décide de nommer en qualité de nouvelle co-gérante de la société 13 RUE DE L'ILE DE FRANCE, pour une durée indéterminée et à compter de ce jour :

Madame Viviane Renée Ginette **GROLLEAU**, Retraitée, demeurant à VERTOOU (44120) 7 rue de la Mortalière.

Née à SIGOURNAIS (85110), le 11 septembre 1945.

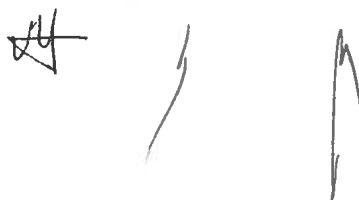
Veuve de Monsieur Michel Lucien Henri Georges **AUDRAIN** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Madame Viviane AUDRAIN, qui accepte, déclare n'être frappée d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions.



Ces fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et des statuts.

Le gérant sera chargé de procéder à toute formalité utile afin de rendre opposable la résolution décidée.

Madame Viviane AUDRAIN fera tout ce qui lui semblera conforme aux intérêts de la société et d'une manière générale tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS

Les associés, comme conséquence des précédentes résolutions, décident à l'unanimité :

- de modifier l'article « ASSOCIES » des statuts, afin de l'actualiser.
- de modifier les articles 6 et 7 relatifs au capital social et à la répartition des parts, afin de régulariser la conversion du capital social suite au passage du Franc à l'Euro, et d'établir la nouvelle répartition dudit capital social.
- d'adapter la numérotation des pages des statuts.
- de supprimer l'article « TITRE VI – TROISIEME PARTIE – JOUISSANCE DE LA PERSONNALITE MORALE DE LA SOCIETE – PUBLICITE – POUVOIRS » des statuts, relative aux dispositions préalables à l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
- de modifier l'article « TITRE VI – TROISIEME PARTIE – INTERVENTION » relative à l'intervention des conjoints des associés, Madame Viviane AUDRAIN étant devenue elle-même associée.

Il en résulte ce qui suit :

- **La mise à jour de la liste des associés :**

« ASSOCIES »

*Monsieur Henri-Xavier Noël Marie **POSTEC**, Notaire, époux de Madame Carole Barbara **BLITZ**, demeurant à VERTOU (44120) Chemin de Mandon.*

Né à VANNES (56000) le 26 décembre 1949.

Marié à la mairie de LES MESNULS (78490) le 6 septembre 1975 initialement sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu par Maître JOUZEL, notaire à NANTES (44000), le 13 août 1975.

Actuellement soumis au régime de la Communauté universelle aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Laurent DEJOIE, notaire à VERTOU (44120) le 26 décembre 2006, homologué.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

*Madame Viviane Renée Ginette **GROLLEAU**, Retraitée, demeurant à VERTOU (44120) 7 rue de la Mortalière.*

Née à SIGOURNAIS (85110), le 11 septembre 1945.

*Veuve de Monsieur Michel Lucien Henri Georges **AUDRAIN** et non remariée.*

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

*Monsieur Michel Jacques Annick Marie **MORAT**, Notaire honoraire, époux de Madame Pascale Lucienne **JOUSSE**, demeurant à DAMGAN (56750) 7 allée de Kerjols.*

Né à VANNES (56000) le 4 juin 1949.

Marié à la mairie de VANNES (56000) le 18 décembre 1979 sans contrat préalable.

Actuellement soumis au régime de la Communauté universelle aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Olivier CAPELLE, notaire à AIGREFEUILLE-SUR-MAINE (44140) le 11 décembre 2015, devenu définitif par suite de non opposition.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale. »

• **La modification des articles relatifs au capital social :**

« **ARTICLE 6 – CAPITAL**

Le capital social est de DEUX CENT DIX-SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE-NEUF EUROS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTIMES (217.239,85 €).

Il est divisé en 14250 parts de 15,24 € chacune, numérotées de 1 à 14250.

ARTICLE 7 – REPARTITION DES PARTS

Les parts composant le capital social sont attribuées aux associés de la façon suivante :

- Monsieur Henri-Xavier POSTEC : 4.750 parts numérotées de 1 à 4.750, ci4750 parts

- Madame Viviane AUDRAIN : 4.750 parts numérotées de 4.751 à 9.500, ci4750 parts

- Monsieur Michel MORAT : 4.750 parts numérotées de 9.501 à 14.250, ci4750 parts

TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social14250 parts

Ces parts sont entièrement libérées dans les conditions prévues par l'article 17-I des présents statuts. »

• **Ainsi que l'intervention suivante :**

« **INTERVENTION**

Aux présentes est intervenue :

Madame Pascale Lucienne JOUSSE, sans profession, épouse de Monsieur Michel Jacques Annick Marie MORAT, demeurant à DAMGAN (56750) 7 allée de Kerjolys.

Née à QUESTEMBERG (56230) le 12 avril 1951.

Mariée à la mairie de VANNES (56000) le 18 décembre 1979 sans contrat préalable.

Actuellement soumis au régime de la Communauté universelle aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Olivier CAPELLE, notaire à AIGREFEUILLE-SUR-MAINE (44140) le 11 décembre 2015, devenu définitif par suite de non opposition.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Laquelle reconnaît avoir été avertie du projet de constitution et de l'apport de fonds communs par son conjoint à la société présentement constituée, et déclare expressément qu'elle n'entend pas revendiquer la qualité d'associée dans la société. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à chaque co-gérant, avec faculté d'agir ensemble ou séparément et de subdéléguer, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité dans un journal d'annonces légales, de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce compétent, de signer tous les

imprimés, et plus généralement remplir toutes formalités de droit en ce qui concerne l'ensemble des résolutions ci-dessus.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui a été dit ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Par suite de l'approbation à l'unanimité de tous les ayants-droits, les résolutions ci-dessus sont définitivement adoptées.

Signature des associés

<u>Monsieur Henri – Xavier POSTEC</u>	
<u>Madame Viviane AUDRAIN</u>	
<u>Monsieur Michel MORAT</u>	